

30 octobre 2020

Chers parents,

Le ministère de l'Éducation a publié une lettre le 8 octobre dernier dans laquelle il annonçait des modifications quant aux modalités en ce qui concerne les communications aux parents et les bulletins en cette année marquée par la pandémie de COVID-19.

Ainsi, une modification au régime pédagogique a été apportée *qui permettra de laisser davantage de place aux apprentissages et de favoriser ainsi la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire*¹.

Deux bulletins au lieu de trois

Concrètement, et de façon exceptionnelle, le nombre de bulletins sera réduit à deux (au lieu de trois; le bulletin habituellement transmis le 20 novembre a été retiré) et les dates de fin d'étapes ont été modifiées :

- un premier bulletin sera envoyé au plus tard le 22 janvier 2021;
- un second bulletin sera envoyé au plus tard le 10 juillet 2021;
- chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %.

Première communication

Une première communication écrite aux parents faisant état des apprentissages accomplis par les élèves, de leur progression, de leur comportement ainsi que du soutien qui peut leur être apporté en fonction des défis à relever devra être envoyée au plus tard le 20 novembre 2020.

Rencontres de parents

Cette année, les rencontres pourront prendre diverses formes selon l'évolution des mesures sanitaires mises en place : rencontre téléphonique, par visioconférence ou en présence si la situation le permet. Chaque milieu, voire chaque enseignant, offrira l'opportunité d'échanger sur la progression des élèves alors que la rétroaction sur les apprentissages revêt un caractère particulier cette année.

Bref, ces modifications apportées à l'évaluation cette année par le ministère de l'Éducation apportent une marge de manœuvre dans l'enseignement et dans l'apprentissage des élèves et nous permettent d'espérer leur offrir les meilleures chances de réussite.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.



Yves Bédard
Directeur général



Anne-Frédérique Karsenti
Directrice des Services éducatifs

¹ Extrait de la lettre du ministre de l'Éducation datée du 8 octobre 2020.